



Fiche d'information concernant la 15^e Conférence ministérielle sur le Rhin

Lundi 28 octobre 2013

Saumon atlantique: favoriser le retour d'une espèce indigène

Pendant des millénaires, le saumon atlantique remontait de la mer du Nord jusque dans presque tous les affluents importants du bassin suisse du Rhin pour y frayer. Toutefois, depuis plusieurs décennies, des centrales hydroélectriques et des barrages empêchent ces poissons migrateurs d'atteindre leurs frayères naturelles. Dans le cadre de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), la Suisse déploie de gros efforts, en collaboration avec les autres Etats riverains du Rhin, afin de permettre à nouveau le franchissement de ces obstacles et de revaloriser les habitats potentiellement appropriés.

Lorsqu'ils atteignent leur maturité sexuelle, les saumons adultes quittent la mer du Nord et remontent depuis l'embouchure du Rhin, jusque dans leurs zones de frai naturelles afin de s'y reproduire. Cette migration longue et éprouvante en eau douce, au cours de laquelle ils ne s'alimentent plus et perdent beaucoup de poids, s'achève après la ponte par la mort des poissons épuisés. Leur progéniture – alevins et jeunes saumons – reste un à trois ans en eau douce avant de redescendre vers la mer du Nord. Dans l'Atlantique, les saumons parcourent des milliers de kilomètres à la recherche de nourriture et atteignent leur taille d'adulte, qui peut être supérieure à un mètre pour certains spécimens, au cours des deux à trois années suivantes. L'instinct de reproduction les pousse ensuite à retourner vers leur rivière d'origine.

Interruption du cycle naturel

Vers la fin du XIX^e siècle, le saumon atlantique figurait encore parmi les espèces indigènes en Suisse dans une grande partie du bassin versant du Rhin (cf. carte). Son aire de répartition comprenait le haut Rhin jusqu'à la barrière naturelle des chutes du Rhin près de Neuhausen, ainsi que les rivières en aval des grands lacs au pied des Alpes, à savoir les lacs de Thoune, des Quatre-Cantons et de Zurich. Toutefois, les corrections de rivières sur des tronçons importants, l'augmentation de la pollution des eaux et la surpêche, mais surtout la construction d'un grand nombre d'ouvrages hydroélectriques sur le Rhin et l'Aar, ont interrompu le cycle migratoire naturel. Les saumons ne pouvant plus remonter les rivières en raison des nombreux obstacles artificiels, l'espèce a disparu de notre pays dans le courant du XX^e siècle.

Programme de réintroduction de la CIPR

Les Etats riverains représentés au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), dont la Suisse, se sont fixé comme objectif de réintroduire le saumon dans le Rhin et ont lancé, à cet effet, le programme « Saumon 2020 » ainsi que le plan directeur

« Poissons migrateurs ». Le projet a été réaffirmé lors de la 15^e Conférence ministérielle sur le Rhin, qui s'est tenue le 28 octobre 2013 à Bâle. Pour que ce projet aboutisse, une assistance à la migration (passes ou rivières de contournement) pour permettre aux poissons de franchir les obstacles, ainsi qu'une revalorisation écologique des habitats adéquats dans les affluents, sont nécessaires. Par ailleurs, de jeunes saumons devront d'abord être relâchés dans la région bâloise dans des cours d'eau appropriés. L'ouverture des écluses du Haringvliet à l'embouchure du Rhin dans la mer du Nord, prévue en 2018, vont aider les saumons à remonter le fleuve jusqu'à la nouvelle passe permettant de franchir le barrage de Strasbourg, en service à partir de 2015. Les travaux de construction d'une nouvelle passe débuteront également en 2015 à Gerstheim (F).

Grâce à toutes ces mesures, on observe déjà une population de saumons qui se reproduit naturellement dans les affluents du Rhin entre les Pays-Bas et Strasbourg, par exemple dans la Sieg, un affluent du Rhin inférieur. Quelques saumons adultes ont également été observés dans la région de Bâle. Ils ont pu franchir les cinq obstacles constitués par les centrales hydroélectriques françaises de Strasbourg, de Gerstheim, de Rhinau, de Marckolsheim et de Vogelgrün, qui ne sont pas encore équipées de dispositifs de franchissement, en utilisant les écluses. Toutefois, il est exceptionnel que les saumons lâchés il y a des années dans des affluents du Rhin – la Wiese, la Birse et l'Ergolz – retrouvent le chemin vers leur lieu d'origine. C'est pourquoi seul un nombre restreint de jeunes saumons sont actuellement lâchés dans les rivières suisses, l'objectif principal étant d'observer leur comportement et la qualité des habitats potentiels dans nos cours d'eau.

La renaturation des cours d'eau profite au saumon

La loi sur la protection des eaux (LEaux) révisée, en vigueur depuis début 2011, vise à créer, durant ces prochaines années, des conditions optimales pour fournir au saumon atlantique et à d'autres poissons migrateurs à nouveau suffisamment d'habitats interconnectés pour venir se reproduire naturellement en Suisse.

Lors de la planification stratégique de la revitalisation des rivières, les services cantonaux compétents doivent, dans un premier temps, axer leur action sur le potentiel écologique des milieux aquatiques, un élément crucial étant qu'ils conviennent aux poissons. Pour frayer, les saumons ont besoin d'un cours d'eau rapide et d'un lit de gravier d'au moins 30 cm de profondeur dans lequel ils peuvent enfouir leurs œufs. Les alevins doivent disposer d'habitats appropriés comportant une proportion importante de gravier grossier, de grandes pierres ou de gros blocs et de bois mort dans une eau peu profonde. La LEaux exige en outre que les mesures requises soient mises en œuvre dans les centrales hydroélectriques du côté suisse d'ici à 2030 au plus tard, afin de rétablir la migration des poissons. Actuellement, les services cantonaux analysent les possibilités de franchissement pour les poissons et décideront, d'ici à fin 2014, quelles sont les installations pour lesquelles des travaux de réhabilitation s'imposent. Les mesures seront prises en fonction de l'urgence écologique, l'adéquation des eaux pour le saumon étant un élément capital.

Grand habitat potentiel en Suisse

Des estimations effectuées en Suisse montrent que, dans une première phase de repeuplement, le haut Rhin et ses affluents dans la région de Bâle jusqu'à l'embouchure de l'Aar entrent en premier lieu en ligne de compte. Le cours inférieur de l'Aar, la Reuss et d'autres affluents du haut Rhin, tels que la Töss et la Thur, offrent également des habitats appropriés pour le saumon. La surface d'eau correspondante d'environ 200 hectares est suffisante pour des populations capables de se reproduire et représente environ un cinquième du potentiel mis en évidence jusqu'ici par la CIPR pour l'ensemble du bassin versant du Rhin.

L'amélioration de la migration des poissons à la hauteur des centrales hydroélectriques suisses est une condition essentielle. La plupart des installations situées dans les cours d'eau appropriés pour le saumon sont certes déjà équipées de dispositifs de franchissement, mais tous ne sont pas correctement dimensionnés. C'est surtout la dévalaison des jeunes saumons qui présente encore des déficiences importantes en de nombreux endroits. Alors que, pour les petites installations, des solutions ont déjà été mises en place, des spécialistes examinent actuellement, dans le cadre d'un projet de recherche, quelles sont les variantes

